

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux Mille huit, le vingt cinq juin à dix-sept heures trente, a eu lieu à la Salle des Fêtes à MONTBEUGNY, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par Monsieur René GIRAUD, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. NAUX, Mme CATINOT, M. LACROIX, M. VERDELET, Mme GERARD, Mme ANGELETTI, M. METHENIER J.P, M. FAYE, M. VENIAT, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, Mme GIRAUD-TISSIER, M. COULON, Mme TORTEL, M. BORDE M, M. JOLION, M. PRUGNAUD, M. ERAUD, M. CHARMETANT, M. PROTAT, Mme DE BREUVAND, M. LEVASSEUR, Mme DEMURE, M. GOMOT, M. PLACE, M. TOURRET C, Mme DE CHACATON, M. DUPUIS, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, M. SOTEAU, Mme BARDET, M. MARGELIDON, M. GUYET, Mme JACQUARD, Mme TARDIF, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, Mme DOURLENS, M. CABANNE, M. RAMAGE, M. HOUX, M. MORIGAULT, M. VIROT, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. PARAVIS, M. GENILLON, Mme PETIOT, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. BOUILLON, M. AUBRET, M. PERISSE, M. TALON, M. FIZZAROTTI, M. MARIDET, Mme PERRIN, M. SPEISSER, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. PAUTONNIER, M. SOUFFERANT, M. OLIVIER, M. SELLOT, M. LALOUE, M. JEANTON, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. PETITJEAN, M. LAFAY, M. PETIOT, M. TUREAU, Mme VERDELET, M. DURET, Mme VOISIN, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. MICOULIN, M. DEVENE, M. BARDET, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. CARLES.

ETAIENT EXCUSES : M. BEGUET, M. LARTIGAU, M. FIEVET, M. SIMON, M. DESCHAUME, M. DEGRANGE, M. PRUGNEAU, M. PINET, Mme ADVENIER, M. CANTAT, M. BAY, M. LEFEBVRE, M. BLANCHON, M. TOURRET G, Mme GAULMIN, M. MERCIER, M. LABILLE, M. VERNISSE, M. THEVENOUX, M. VENIANT, Mme CHARNET, Mme GLENAT, M. BOUDOT, M. METENIER, M. CHARRIER, M. LABONNE, M. JARDIN, M. BRUN, M. RENAUD.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. SIMON à M. LAROCHE, M. BAY à Mme BETIAUX, Mme GAULMIN à M. CABANNE, M. MERCIER à M. MORIGAULT, Mme GLENAT à M. LALOUE, M. METENIER à M. PETITJEAN, M. RENAUD à M. DEVENE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET et Mlle BONILLO du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint,
l'assemblée a valablement délibéré.

TABLE DES MATIERES

1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLE GENERALE DU 4 JUIN 2008

2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

3 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

4 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2007

5 – DECISIONS MODIFICATIVES

6 – DECHETTERIE DE THIONNE – ACOUSITION DU TERRAIN

7 – CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES ET TRADITIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

8 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

9 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Après avoir remercié les délégués pour leur présence, Monsieur le Président souligne que M. CHARMETANT, maire de Montbeugny, a prêté la salle polyvalente de sa commune pour cette dernière assemblée générale avant les vacances et lui adresse ses vifs remerciements.

Monsieur le Président présente, à l'assemblée, les excuses de M. COSTA, Trésorier du syndicat retenu par d'autres engagements et ouvre la séance.

1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2008

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 4 juin 2008.

Il demande aux délégués si ces délibérations appellent des réserves ou des observations.

Ces délibérations sont approuvées.

Les délégués procéderont à la signature du registre des délibérations.

2 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle la délibération du Comité Syndical en date du 4 juin 2008 définissant les modalités de dépôt des listes de candidats à la Commission d'Appel d'Offres.

Au 16 juin 2008, une seule liste est connue. Elle se compose de la façon suivante :

Membres titulaires :

- M. BORDE Michel
- Mme MARSONI Françoise
- M. CHARMETANT Guy
- M. GUYET Alain
- Mme BETIAUX Madeleine

Membres suppléants :

- M. LACROIX Pascal
- M. DUPUIS Robert
- M. LARTIGAU Gilbert
- M. LAFAY Michel
- M. ROGUE Jean-Luc

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

➔ ACCEPTE la Commission d'Appel d'Offres telle que présentée.

Monsieur GIRAUD informe les membres désignés qu'une Commission d'Appel d'Offres aura lieu le 18 juillet 2008 à 10 h 00 et qu'elle sera suivie d'une réunion de bureau à 11 h 00.

3 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle la délibération du Comité Syndical en date du 4 juin 2008 définissant les modalités de dépôt des listes de candidats à la Commission de Délégation de Service Public.

Au 16 juin 2008, une seule liste est connue. Elle se compose de la façon suivante :

Membres titulaires :

- M. BORDE Michel
- Mme MARSONI Françoise
- M. CHARMETANT Guy
- M. CABANNE Jacques
- Mme BETIAUX Madeleine

Membres suppléants :

- M. LACROIX Pascal
- M. DUPUIS Robert
- M. LARTIGAU Gilbert
- M. LAFAY Michel
- M. ROGUE Jean-Luc

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

➔ ACCEPTE la Commission de Délégation de Service Public telle que présentée.

4 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2007

Monsieur GIRAUD invite Mme DOURLENS, nommée rapporteur de la Commission Consultative des Services Publics et Locaux à prendre la parole.

Mme DOURLENS précise que la commission sus-citée a analysé le rapport annuel lors de sa séance du 13 juin dernier ainsi que le rapport du délégataire COVED présenté le même jour par M. CHARBONNEAU.

Elle informe l'assemblée que ces rapports ont été adoptés par cette commission puis par le bureau syndical réuni le 16 juin 2008.

Conformément au décret 2000-4 du 11 mai 2000, Monsieur le Président présente à l'Assemblée :

- ◆ le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007,
- ◆ son annexe, le rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy, remis par le délégataire COVED.

Ces rapports tiennent compte des remarques émises par la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 13 juin 2008.

L'Assemblée prend acte de ces rapports qui seront transmis aux collectivités adhérentes.

Monsieur GIRAUD remercie Mme DOURLENS d'avoir accepté cette charge nouvelle.

5 – DECISIONS MODIFICATIVES

Budget collecte sélective :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 6 mars 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat. AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
6064	- 10	
678R	10	
	0	0

Budget C.S.D.U :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 6 mars 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **ADOpte** les décisions modificatives telles que présentées dans le tableau ci-après :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023	4 000	7621	9073
617	5073		
	9073		9073

Investissement			
Dépenses		Recettes	
272R	219 000	272R	215 000
		021	4 000
	219 000		219 000

6 – DECHETTERIE DE THIONNE – ACQUISITION DU TERRAIN

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par délibération en date du 9 juillet 2004, le Conseil Municipal de Thionne a décidé de fixer le montant de la vente du terrain sur lequel est situé la déchetterie, à l'euro symbolique.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'accepter l'acquisition de ce terrain pour l'euro symbolique et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette vente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

➔ **ACCEPTe** l'acquisition de ce terrain pour l'euro symbolique,
➔ **AUTORISE** son Président à signer tous documents auprès de Maître PIRON, Notaire à JALIGNY SUR BESBRE pour concrétiser cette vente.

7 – CONVENTION D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES TRADITIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SICTOM Nord Allier adhère aux missions facultatives du Centre de Gestion de l'Allier depuis l'origine, lequel s'engage à apporter son aide et ses conseils chaque fois qu'il sera sollicité.

Le taux de cette cotisation demeure fixé à 0,25% assis sur la masse des rémunérations versées aux agents de la collectivité.

A la demande des services préfectoraux, le Centre de Gestion de l'Allier est tenu de passer et signer une convention spécifique avec chaque collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

➔ **AUTORISE** son Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier pour bénéficier des missions facultatives en s'acquittant d'une cotisation additionnelle de 0,25% à la cotisation obligatoire.

**8 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Procédure	Objet	Date Notification	Titulaire	Montant du Marché € HT	Observations
Marchés de FOURNITURES					
Procédure adaptée	Acquisition d'une déchetterie mobile	26/03/2008	SEPRA (42720 La Bénissons Dieu)	93 279,00 € HT	Reste à réaliser 2007
Procédure adaptée	Fourniture d'une benne à ordures ménagères d'un volume compris entre 14 et 15 m3	10/06/2008	FAUN (07502 Guilhaud Granges)	45 800,00 € HT	Reste à réaliser 2007
Procédure adaptée	Acquisition d'un châssis BOM 280.19 BOM	15/04/2008	UGAP (69219 Lyon cedex 02)	64 971,54 € HT	Reste à réaliser 2007
Procédure adaptée	Acquisition d'un châssis LANDER 410.32 8X4	02/04/2008	UGAP (69219 Lyon cedex 02)	99 822,51 € HT	
Procédure adaptée	Acquisition d'un véhicule de service	14/04/2008	UGAP (69219 Lyon cedex 02)	10 178,40 € HT Bonus écologique : - 700 €	
Procédure adaptée	Fourniture de Tee-shirt	01/04/2008	JB SPORT (03000 Avermes)	1 050,00 € HT	
Procédure adaptée	Acquisition d'un véhicule de gardiennage d'occasion	20/03/2008	CHAMPION CARAVANES (03400 Toulon sur Allier)	12 541,80 € HT	Reste à réaliser 2007
Marchés de SERVICES					
Procédure adaptée	Marché d'entretien et de nettoyage des locaux du SICTOM NORD-ALLIER	02/06/2008	ONET (03400 Toulon sur Allier)	22 575,00 € HT/an	Marché du 02/06/2008 au 31/12/2008, reconductible 2 fois pour une période d'un an chacune.
Procédure adaptée	Maîtrise d'œuvre alvéoles	11/03/2008	SAFEGE (63404 Chamalières cedex)	51 833,00 € HT	
Procédure adaptée	Contrôle technique pour travaux alvéoles	13/03/2008	VERITAS (63051 Clermont Ferrand cedex 2)	2 580,00 € HT	
Procédure adaptée	Mission SPS (sécurité protection santé) pour travaux alvéoles	12/03/2008	PASS BTP (03400 Yzeure)	2 900,00 € HT	

**9 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

Marché	Lot	Titulaire	Montant initial du marché € H.T.	Avenant n°1 € H.T	Avenant n° 2 € H.T	Observations
Création de voirie, aires de stationnement ou de stockage et équipements divers	Lot 2 : éclairage et sécurité	Entreprise C.E.M.E. 6 Boulevard de Nomazy BP 755 03007 MOULINS CEDEX	153 500,00 €	490,00 € Approuvé au Bureau Syndical du 16/06/2008 (fourniture et pose d'un compteur + neutre pour comptage séparé COVED)		Montant marché + avenant n° 1 : 153 990,00 € H.T.
Création de voirie, aires de stationnement ou de stockage et équipements divers	Lot 3 : clôtures	Entreprise ANDRE ESPACES VERTS 29 Rue Baudin 03120 LAPALISSE	49 429,90 €	976,40 € Approuvé au Bureau Syndical du 27/02/2008 (fourniture et pose d'un portillon d'accès et augmentation du linéaire de clôtures en grillage soudé à mailles progressives)	1 010,00 € Approuvé au Bureau Syndical du 16/06/2008 (fourniture et pose d'un portillon d'accès et réalisation d'un regard borgne)	Montant marché + avenant n°1 + avenant n° 2 : 51 416,30 € H.T.



M. René GIRAUD, Président du SICTOM Nord-Allier invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations avant de leur souhaiter de bonnes vacances et lève la séance à 18 h15.

Fait à Chézy, le 7 juillet 2008
Le Président,
René GIRAUD